



Réunion de quartiers : **Bellevue, La Genestière, Dieulefit, Le Moulinaud, Pomeyrol**

Samedi 30 avril 2016 – 10h - CSC
12 personnes

Elus présents : Eric PHETISSON, Jean PREVOST, Corinne TESTUD-ROBERT, Alain MARCOT, Marie-Françoise MONIER, Bernard RACANIERE

Sujets abordés

Nouveaux compteurs EDF

Des citoyens s'inquiètent sur l'installation de nouveaux compteurs EDF (Linky) dans les maisons qui dégageraient des ondes nocives wifi pour les personnes. Certaines mairies n'autorisent pas leur installation.

Réponse des élus : A priori, il n'y a pas de danger car ce n'est pas du wifi mais passe par les câbles électriques. Nous allons nous renseigner et informer la population au mieux. ERDF annonce un déploiement sur Visan entre juillet et décembre 2021 ; nous avons donc le temps de nous en préoccuper pour notre commune.

Voirie et fossés

Il serait bon de refaire le chemin de la Peine qui est endommagé. De plus manque de l'éclairage public. La bouche d'égout s'est affaissée. Deux citoyens demandent l'installation d'un miroir pour qu'ils puissent sortir sans danger de chez eux. Quand il pleut les fossés sont vite pleins et débordent sur la chaussée. Les bords de route du chemin de la Peine ne sont pas assez bien entretenus.

Réponse des élus :

Pour l'éclairage public, une demande sera faite à la CCEPPG qui a cette compétence mais il est évident que la collectivité ne peut pas mettre l'éclairage public partout. Il est installé en priorité dans le village.

Les services techniques de la commune seront envoyés sur place pour passer l'épaveuse, et régler le problème de la bouche d'égout.

La commune a plus de 100 km de voirie. Le chemin de la Peine ne fait pas partie des chemins qui seront refaits en 2016.

La réfection est notée pour une analyse de la commission des chemins qui hiérarchisent les travaux. Le conseil municipal a prévu 100 000 € de budget en 2016 pour la réfection des voiries communales.

La commune va étudier le problème du bas du chemin de la Peine qui s'inonde régulièrement. Un curage avait déjà été fait l'an dernier. Envisager peut-être une élévation de la voie avec des buses ouvertes pour une évacuation facilitée des eaux à cet endroit.

Les mitoyens au chemin de la Peine se plaignent de la vitesse excessive des automobilistes sur leur voie.

Réponse des élus :

Ce sujet est récurrent dans toutes nos réunions de quartier. Une étude chiffrée a été demandée au garde pour connaître le coût d'une limitation de vitesse à 50 km/h sur les voies communales de la commune. En effet, la limitation est à 90 km/h hors village. Le montant de l'achat des panneaux s'élève à 35 000 € ce qui est énorme pour notre budget et ne règlera certainement pas l'incivisme de certains automobilistes en terme de vitesse automobile.

Zone des jardins partagés, route de Tulette

Demande de couper les canes sur la droite de la route qui bloque la visibilité de la route de Tulette ainsi qu'un fil France Télécom sur lequel est tombé un arbre.

Refixer le miroir qui permet la sortie de la route des « jardins partagés ». Le panneau indiquant « Sans Issue » a disparu. Le remplacer.

Réponse des élus :

Le terrain « des canes » n'appartient pas à la collectivité. C'est au propriétaire à le faire (M Vernay d'Orange à priori). Si ce n'est pas fait, la commune s'en chargera pour garantir la sécurité.

Sortie du camping de l'Hérein

C'est une voie privée qui mène au camping. Les véhicules qui sortent sur la route départementale de Bouchet ne sont pas prioritaires. Demande est faite de placer un stop et un tracé au sol pour indiquer la non-priorité de cette route. La propriétaire du camping sera alertée.

Feux

Il y a moins de 10 jours, une odeur de plastique brûlé a été repéré par des riverains venant du dépôt de végétaux de la commune. La municipalité rappelle qu'il est interdit de brûler des végétaux encore moins des produits plastiques. Ce ne sont pas les services techniques qui ont brûlé. Les élus demandent aux riverains d'appeler la mairie si cela se reproduit. La commune a demandé une dérogation pour brûler l'existant sur ce lieu. Cela lui a été refusé par la préfecture. Nous devons donc l'amener à la déchetterie.

Panneaux publicitaires

La loi sur le Grenelle de l'Environnement prévoit la suppression des panneaux publicitaires sur le bord des routes (pollution visuelle). Tous les panneaux de Visan de ce type doivent disparaître. Des amendes sont possibles si ce n'est pas fait.

Plan Local d'Urbanisme (Plu) de Visan

La révision du Plu sur la commune est en cours. Elle devrait durer entre 18 et 24 mois. Le cabinet d'urbanisme a été choisi. Il fait l'inventaire et le recensement des dispositions actuelles (maisons inoccupées, commerces, usines...). Un registre de doléances est toujours ouvert en mairie pour les citoyens qui souhaiteraient faire des propositions pour le futur Plu. Une réunion publique sera organisée sur le sujet dès que le cabinet d'urbanisme aura avancé sur le sujet. Dans le Plu se trouve toujours le projet de déviation de Visan. Le projet a été relancé par le conseil départemental. L'équipe municipale prévoit d'ailleurs l'installation d'une zone artisanale sur cette déviation si elle voit le jour.

Télé-Alerte

Un deuxième exercice de téléalerte sera lancé au cours de la semaine 23 c'est-à-dire entre le 6 et le 10 juin en espérant que les Visannais seront plus nombreux à répondre sur leur téléphone. Cet exercice est un entraînement en cas d'alerte météo en particulier.

Maison du tourisme et des produits du terroir

Elle est opérationnelle, a été ouverte en avril et le sera définitivement au 15 juin. La commune a recruté un personnel ; L'objectif est de créer une association gestionnaire de ce lieu avec prise en charge du salaire de cette salariée à la place de la mairie avec vente des produits du terroir. Une expérience sera menée cet été à ce sujet. Demander à Grand Delta Habitat, propriétaire des appartements de la Coconnière, de faire déplacer la parabole au-dessus de la Maison du Tourisme pour conserver la beauté du lieu.

Bureau de tabac

Il devrait rouvrir début juin.. sans vente de tabac pour le moment. En effet, une Visannaise a racheté le fonds de commerce (bimbeloterie, Pmu, Presse, Française des Jeux...). La municipalité a œuvré pour que la licence tabac soit de nouveau installée sur Visan ce qui n'était pas évident au départ du fait du décès du précédent propriétaire (diminution des débits de tabac en France – ouverture d'un débit de tabac interdit pour les communes au-dessous de 3500 habitants) et de la non reprise par ses héritiers du commerce ce qui a fait perdre la licence tabac à Visan.

Accessibilité des bâtiments publics

Le projet consiste à rendre tous les bâtiments publics accessibles aux personnes à mobilité réduite : écoles, mairie, salles communes.... L'estimation faite par un bureau d'étude pour la commune s'élève à 350 000 € sur 6 ans. La 1^{ère} tranche prévoit l'école : construction d'un nouveau restaurant scolaire (650 000€), mise d'un ascenseur entre la maternelle et l'élémentaire et la mise en conformité du centre socioculturel.